

Questions d'actualité sur l'éducation prioritaire en mai 2011

Table ronde animée par **Elisabeth Bizot**, inspectrice d'académie

Participants :

- **Alain Bocquet**, secrétaire national de l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes de France) ;
- **Luc Cédelle**, journaliste au Monde ;
- **Jean-Claude Emin**, ancien sous-directeur à la DEPP (MEN).

Elisabeth Bisot, l'animatrice, pose d'emblée la question : le paysage de l'éducation prioritaire change. Comment garder l'esprit d'origine du dispositif en l'adaptant aux situations nouvelles ?

Elle propose trois temps pour le débat

I – Y-a-t-il rupture ou continuité ?

II – Quels sont actuellement les critères d'appartenance à l'éducation prioritaire ?

III - Comment retrouver le sens de l'éducation prioritaire et à quelles conditions ?

I – Rupture ou continuité ?

Jean-Claude Emin estime qu'on trouve les deux formes d'évolution. La question avait déjà été débattue il y a deux ans dans ce même lieu.

On a la même bivalence dans le système d'évaluation actuel des élèves. N'est-on pas en train de revenir à l'idéologie des dons ? Le mot « talents », si prégnant dans la lettre de mission du président Sarkozy à Xavier Darcos, reste toujours en filigrane. Les évaluations de CM1-CM sont en fait des évaluations-bilans.

Un pas significatif a été franchi, qui marque le passage de l'école pour tous à l'école pour chacun, le passage de la base territoriale à la base individuelle.

Il s'agit d'exfiltrer les « bons » élèves des « zones difficiles ». La nouveauté c'est que la hiérarchisation des établissements est avouée, assumée.

Alain Bocquet, au nom de l'ANDEV, qui regroupe maintenant aussi des départements et peut-être bientôt des régions, défend en même temps le respect du caractère national de l'action publique et les exigences du service public.

« Vu des territoires, nous avons constaté que de bonnes questions posées au national pouvaient déboucher sur de mauvaises réponses au local, par exemple avec la suppression de l'école du samedi ou l'expérimentation du socle. »

Il déplore aussi l'inconstance des politiques publiques et le démantèlement actuel du service d'éducation. Les réponses de l'ANDEV aux problèmes actuels de l'éducation

sont la durée et la notion de service public.

Luc Cédelle précise qu'il prépare toujours ses interventions mais que là il va se laisser aller à plus de spontanéité en s'appuyant sur de « vagues souvenirs » des anciennes ZEP..

Il voit lui aussi à la fois rupture et continuité dans l'évolution actuelle et en contrepoint souligne le risque chez les universitaires de surinterpréter les faits à partir de petits indices. Ainsi on dit communément qu'on est passé d'une logique de territoire à une logique d'établissement puis à une logique d'individu fondée sur la responsabilité de l'élève.

Mais, avance-t-il, Ségolène Royal déjà demandait déjà qu'on passe du collège pour tous au collège pour chacun. Alors, soit Royal anticipait Chatel, soit Chatel ne se distingue pas tant que cela de ses prédécesseurs.

Ce qui le frappe davantage dans la politique éducative actuelle c'est le culte de l'opacité, une opacité soigneusement organisée : on multiplie les sigles, il n'y pas de suivi dans l'évaluation.

« J'avais sur mon blog lancé cette expression de « guérilla sémantique » pour désigner cet obscurcissement sémantique et cette instabilité systématique de la politique et de son vocabulaire ».

On pourrait parler plutôt alors de « ruptures » au pluriel, remarque **Elizabeth Bizot**, approuvée par Luc Cédelle.

Jean-Claude Emin estime qu'il n'y a pas de rupture profonde entre la période Royal et la période Chatel. L'exfiltration des bons élèves a commencé avec le projet d'internats à encadrement militaire, le discours sur la promotion, les bourses au mérite...

De plus en plus, on assiste à une mise au placard successive des dispositifs. Clair au début était centré sur la violence. Les diverses évaluations nourrissent l'omniprésence de la question des bons et des mauvais élèves (comme l'a montré ce matin Sylvain Broccolichi).

Mais deux questions restent négligées : celle de la formation, actuellement évacuée, et celle de l'organisation du travail dans les zones en difficulté.

Alain Bocquet souligne que la question des moyens, si souvent mise en avant, doit avoir pour corolaire la nécessité d'une gestion dynamique de ces moyens.

Cette première partie s'achève avec un temps de débat avec la salle

Nicolas Renard, ancien président de l'OZP, regrette aussi le brouillage des étiquettes. Selon lui, le phénomène du décrochage, si présent dans le discours officiel actuel, contribue à ce brouillage mais est bien cependant une composante importante de la politique d'éducation prioritaire. Cette question déborde le problème de l'échec et demande un traitement partenarial très fort.

Didier Bargas, IGEN, déclare qu'on vit encore sur les ambiguïtés de la réforme Haby de 1976 instaurant le collège unique. Contrairement à ce qui a été souvent dit, le collège n'a jamais été une préparation au lycée.

Quant aux internats d'excellence, c'est une initiative personnelle de Nicolas Sarkozy et pas du tout la prolongation de la politique de Ségolène Royal. Tous les dispositifs autres que l'éducation prioritaire visent à exfiltrer les bons éléments.

Dans la salle : Il ne faut pas confondre individualisation et élitisme. Aider les élèves à aller plus loin est un souci louable : il s'agit aussi de donner plus à ceux qui demandent plus.

Un prof référent : C'est une illusion du ministère de penser qu'on va régler les problèmes en commençant par lutter contre la violence et le harcèlement. Les élèves ont besoin d'abord d'instruction et on nous demande à nous de faire de la garderie et non pas d'instruire.

Il ne faut pas séparer Eclair et RAR sans évoquer les moyens. Les préfets des études ne sont pas des référents, ils ne font pas le même métier.

II - Les critères d'appartenance à l'éducation prioritaire

Luc Cédelle ne souhaite pas qu'on oppose l'individualisation et l'approche par zone, jugée stigmatisante. Faut-il substituer les approches les unes aux autres ou plutôt les cumuler ?

« On présente Eclair comme une expérimentation et on annonce en même temps sa généralisation. On tue par là l'idée d'expérimentation : encore la « guérilla sémantique » !.

Dans un collège RAR à Amiens qu'il a visité plusieurs fois, les professeurs référents sont d'accord pour devenir préfets des études.

Luc Chatel déclare qu'avec le recrutement des personnels par les principaux il a fait « bouger les lignes », mais il y a là beaucoup de communication. Sur le terrain, les principaux nous disent qu'on ne se bouscule pas pour venir chez eux et que le processus va être très long.

Centrer l'éducation prioritaire sur l'établissement ou le territoire ?

Alain Bocquet souligne que, pour l'ANDEV, ce n'est pas le problème. Les moyens et les outils doivent relever du droit commun.

La commune et l'école c'est un vieux couple. L'Etat doit jouer un rôle de garant, mais pas trop. L'essentiel c'est le droit commun et des moyens dans la durée.

Elisabeth Bizot rappelle qu'il n'y a pas d'école sans environnement. La politique de la ville doit être pour nous aussi une affaire de droit commun.

Jean-Claude Emin estime que la politique actuelle tend à occulter les facteurs sociaux de l'échec. Or une véritable éducation prioritaire repose d'abord sur des critères sociaux.

Il faut penser en terme de territoire car les établissements (avec les mutations de personnels) ne présentent pas un caractère suffisant de continuité. Et le territoire c'est la politique de la ville : il nous faut penser en même temps l'Ecole et la Ville.

La priorité doit porter sur un nombre relativement limité de territoires. La création des RAR en ce sens a été une bonne chose. Sur le plan des moyens, les RRS existaient déjà (avec la distinction ZEP-REP).

Un pourcentage de 5% des élèves en éducation prioritaire lui semble être un ordre de grandeur raisonnable et pilotable.

Un pilotage national ou local ? Les deux sont nécessaires. On a beaucoup trop piloté la carte et pas assez la politique. Ce n'est pas simple à mettre en œuvre mais il faut d'abord qu'il y ait une priorité nationale affichée, et ensuite un pilotage local.

Marc Douaire souhaite qu'on remette l'action et le rôle de l'École et des ZEP en perspective : on ne peut pas leur demander d'assumer et de régler tous les problèmes de la société. Alain Savary en 1981 pensait que les ZEP devaient être des laboratoires de la transformation de l'institution scolaire. La relance de 1999 affichait le même objectif. L'éducation prioritaire ne peut être pensée ni gérée en dehors de l'ensemble du système éducatif.

Pour Alain Bocquet, les PEL sont une bonne illustration de la tarte à la crème que constitue la liaison école-quartier. Il n'y a pas de partenariat sans volonté commune. L'appel de Bobigny l'a bien montré. Le débat est toujours en cours au sein de l'ANDEV. Faut-il rendre les PEL obligatoires ? Nous demandons surtout que les acteurs de l'éducation nationale soient tenus d'y participer. La formation commune que nous avons mise en place avec l'ESEN est un premier pas encourageant.

Luc Cédelle avance que le rapport Moisan-Simon de 1989 a été le seul dans son genre à penser vraiment une politique d'éducation prioritaire. Ce qui manque depuis c'est un véritable suivi du dispositif. Quant aux critères, je n'en parlerai pas car j'ai l'impression que personne ne connaît les règles.

Un directeur d'école de Nanterre dénonce l'illusion selon laquelle il suffit de faire une loi pour régler un problème, sans trop se préoccuper de l'essentiel qui est la mise en œuvre.

Quant au débat sur l'éducation individuelle ou collective, en ZEP, comme en Afrique, l'éducation concerne tout le monde. Quand ça marche c'est parce qu'on a travaillé ensemble. Mais actuellement on ne parle même plus de « communauté éducative ».

Une secrétaire nationale du SE-Unsa répond à des interventions précédentes. Le collège est bien une préparation au lycée et d'ailleurs ces deux établissements ont le même statut.

Eclair c'est condamnable mais il faut reconnaître que le climat scolaire est un élément important qui influe beaucoup sur la réussite. Et pour cela chacun doit assumer son rôle éducatif.

Il ne faut pas transformer les professeurs référents en préfets des études. Les deux fonctions ont leur caractère propre.

III – Comment retrouver le sens de l'éducation prioritaire dans le contexte actuel ?

L'éducation prioritaire implique dans son principe un travail en commun entre enseignants de la même école ou de l'établissement, entre enseignants du premier et du second degré, entre l'école et ses partenaires. C'est cela qu'il nous faut retrouver.

Arnold Bac, membre du CA de l'OZP, fait remarquer que le projet éducatif territorial a essaimé à partir de l'éducation prioritaire, tout comme le lien étroit entre école et collège. Si la notion de projet éducatif territorial est aujourd'hui reprise pour tous les territoires et si le renforcement de la liaison école-collège débouche sur la notion d'école du socle commun, ces idées novatrices ne sont plus évoquées dès qu'on parle d'éducation prioritaire comme si on était passé à autre chose.

Par ailleurs, depuis la révolte des banlieues de 2005, la priorité dans l'éducation prioritaire et dans la politique de la Ville semble être plus de se prémunir des explosions que de créer de la réussite collective.

Dans la salle : Dans mon RRS, les postes de secrétaires de réseau (ou « coordonnateurs ») sont passés peu à peu d'un emploi du temps de 100% à 25%. Les pilotes ne parlent pas entre eux. Beaucoup de travail a été réalisé sur le terrain mais bientôt il n'y aura plus de réseau ni de projet.

Une coordonatrice va plus loin. Depuis 30 ans, les différents acteurs de l'école et de la Ville développaient un profond sentiment d'appartenance à une zone et à un réseau. Avec Clair, on n'éprouvera plus ce sentiment d'appartenance.